

**Service Routier Haguenau
Centre Routier Alsace Soufflenheim**

Projet N° 2026-0513

Objet : D104 - travaux d'enduits superficiels

Planning et phasage sommaire

Date des travaux : **A compter du Mardi 23 Juin 2026 et jusqu'au Mercredi 24 Juin 2026 inclus (2 jours), en 4 phases**

Mode d'exploitation retenu

Article 1

Phase1 entre Trimbach et Siegen : A compter du Mardi 23 Juin 2026 et jusqu'au Mercredi 24 Juin 2026 inclus, sur la D104 du PR 004 + 0133 au PR 004 + 0650, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Siegen, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D80, D246, D244, D104, via les communes de OBERLAUTERBACH, SALMBACH et SIEGEN.

Article 2

Phase2 entre Siegen et Salmbach : A compter du Mardi 23 Juin 2026 et jusqu'au Mercredi 24 Juin 2026 inclus, sur la D104 du PR 000 + 0470 au PR 002 + 0538, dans les deux sens de circulation, sur les communes de Salmbach et de Siegen, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D104, D80, D246, D244, via les communes de SIEGEN, OBERLAUTERBACH, SALMBACH.

Article 3

Phase 3 entre Trimbach et Buhl : A compter du Mardi 23 Juin 2026 et jusqu'au Mercredi 24 Juin 2026 inclus, sur la D104 du PR 006 + 0708 au PR 008 + 0503, dans les deux sens de circulation, sur les communes de Buhl et de Trimbach, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D104, D734, D752, via les communes de TRIMBACH, CRÉTTWILLER et BUHL.

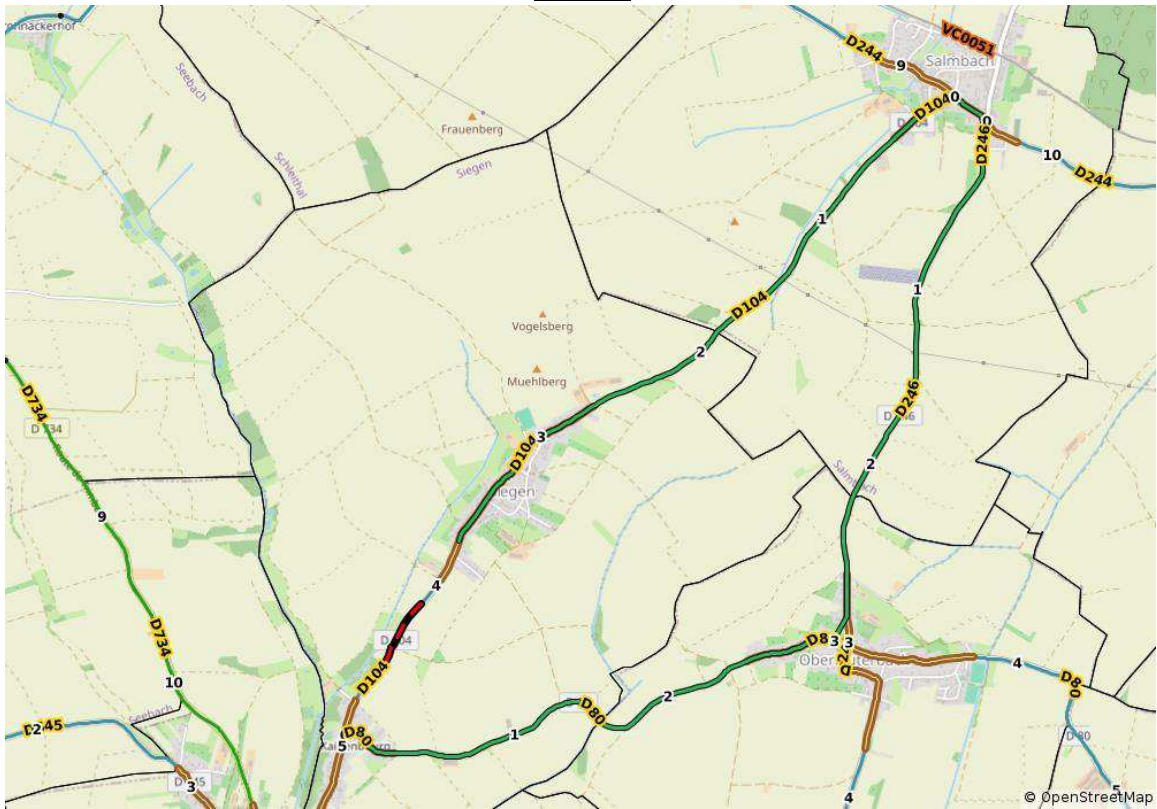
Article 4

Phase 4 entre Buhl et Hatten : A compter du Mardi 23 Juin 2026 et jusqu'au Mercredi 24 Juin 2026 inclus, sur la D104 du PR 009 + 0336 au PR 010 + 0888, dans les deux sens de circulation, sur les communes de Buhl et d'Hatten, la circulation est interdite

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules de secours, aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D752, D245, D28, via les communes de BUHL, STUNDWILLER, HATTEN.

Phase1



Phase2

